

pas efficacement aux forces de représailles américaines. Au reste, il nous est possible d'y contribuer avec plus d'efficacité encore dans le cadre du type de système intégré que l'Accord du NORAD a établi, relativement au contrôle opérationnel des forces de la défense aérienne de nos deux pays.

A l'heure actuelle, nos gouvernements n'ont atteint ni l'un ni l'autre le stade où ils sont disposés à décider de l'orientation exacte de leurs systèmes respectifs de défense aérienne. Il leur faudra y penser et se consulter plus longuement avant d'en arriver à une décision mais, entre-temps, je suis d'avis qu'il serait des plus imprudents de démanteler les installations actuelles du NORAD.

D'un point de vue strictement national, il nous faut maintenir notre habileté à détecter, à reconnaître et à combattre tout avion qui ne se conformerait pas aux règlements canadiens, ou qui empiéterait sur notre souveraineté et sur nos intérêts légitimes. Voilà pourquoi, même si nous ne contribuons pas au NORAD, il nous faudrait quand même disposer des mêmes forces et du même potentiel. Il va sans dire que si nous devions nous occuper seuls de mettre sur pied les installations nécessaires, sans l'étroite coopération qui existe présentement entre les États-Unis et notre pays, les frais de telles installations excéderaient ceux de notre contribution actuelle au NORAD. De plus, il serait profitable de mieux intégrer la surveillance militaire et civile de la circulation aérienne du Canada et des systèmes de contrôle, tendance qu'on a également remarquée aux États-Unis. Dans la situation actuelle, et étant donné le volume élevé et toujours croissant de la circulation aérienne entre nos deux pays, une grande coopération, des deux côtés de la frontière, sera une nécessité d'ordre pratique.

Enfin, l'élaboration de dispositions pratiques, dans le cadre de l'Accord du NORAD, assurerait une consultation des plus suivies entre nos deux gouvernements advenant une situation de nature à dégénérer en une menace directe à l'Amérique du Nord. Ainsi, l'Accord nous offrirait un excellent moyen de faire connaître nos vues aux hauts fonctionnaires américains en cas de situations critiques possibles. Les opérations du NORAD se bornent aux questions relatives à la défense de l'Amérique du Nord advenant des situations critiques. Mais, l'intercommunication dont nous sommes redevables au NORAD pourrait permettre également d'explorer, à un moment de tension, d'autres aspects d'une situation qui ne concerne pas le Canada directement et qu'autrement nous ne pourrions soulever.

Compte tenu de toutes ces considérations, monsieur le Président, je crois que le Canada et les États-Unis devraient continuer à collaborer étroitement à la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Je crois que le NORAD a fait oeuvre vraiment utile à cet égard, et qu'il offre les meilleures structures possibles pour l'élaboration de futurs arrangements dans ce domaine, qui demeure crucial pour notre vie nationale.